

CP - Colmar Agglomération : une aide aux loyers pour les entreprises fermées administrativement pour cause de COVID

Colmar Agglomération déploie un dispositif exceptionnel d'aide au paiement des loyers pour les entreprises de plus de 5 équivalents temps plein (ETP) salariés et de moins de 20 ETP salariés localisées sur son territoire et faisant l'objet d'une fermeture administrative sur la période du 1er novembre au 31 janvier 2021.

Le montant potentiel de l'aide, qui sera une subvention, sera au maximum de 1 000 € et au minimum de 300 € par mois et par entreprise bénéficiaire.

Le règlement du dispositif, ses modalités et les justificatifs à adresser seront à retrouver sur le site Internet de Colmar Agglomération après le 18 décembre.

Ce dispositif vient compléter le dispositif "Résistance loyer" mis en place par la Région pour les entreprises comptant jusqu'à 5 ETP salariés.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr